

Archiv' classe

Documents pour la classe. Bulletin n°4, mars 2004.

1943, de l'occupation italienne à l'occupation allemande : quand les Basses-Alpes cessent d'être un refuge pour les Juifs persécutés.

Depuis 1940, le gouvernement de Vichy développe, dans sa zone, une politique de discrimination envers les populations juives, surtout celles d'origine étrangère. Dans les Basses-Alpes, l'administration applique sans véritable zèle les mesures vexatoires de recensement, de fichage, de regroupement, et autres interdictions sociales ou professionnelles.

L'occupation italienne à partir de novembre 1942, parfois irritante pour les Bas-Alpins, est plutôt discrète, souvent bienveillante, les autorités militaires n'appliquant qu'exceptionnellement la politique de répression et de persécution envers les Juifs et les opposants au régime de Vichy. Notre département, comme ses voisins provençaux et niçois voit affluer alors des réfugiés juifs des zones moins favorisées.

L'occupation allemande en septembre 1943 est toute autre : dès les premiers jours, les nazis établissent couvre-feu, persécutions, arrestations et déportations massives de Juifs et de résistants avec le concours de la Milice et de la police de Vichy.

Ce sont ces changements successifs d'attitude des autorités administratives sur un même territoire, cas particulier et peu connu, que ce dossier veut mettre en lumière, à travers des documents d'archives de cette année 1943.



Document 1. Soldats italiens dans la Bléone, 1943. (Photo Archives communales de Digne, 4 Fi 1825)



Dossier réalisé par Magali Michot,
Chargée d'action éducative et culturelle
et

André Masini, professeur agrégé
d'Histoire-Géographie



Août 1939 : pacte germano-soviétique
→ le parti communiste est interdit.

1^{er} septembre : L'Allemagne envahit la Pologne.

3 septembre : La France et le Royaume-Uni déclarent la guerre à l'Allemagne.

Hiver 1939-1940 : drôle de guerre.

13 mai : les Allemands pénètrent en France par les Ardennes.

10 juin : L'Italie déclare la guerre à la France, en pleine débâcle militaire.

17 juin : allocution de Pétain annonçant la demande d'armistice entre la France et l'Allemagne.

22 juin : Convention d'armistice de Rethondes entre Pétain et Hitler.

23 juin : signature à Rome de l'armistice franco-italien. Mussolini renonce à ses prétentions "historiques" sur la Corse, Nice, la Savoie, et la Tunisie, car il ne parvient pas à vaincre l'armée des Alpes du Général Olry (200 000 hommes, 4 divisions) qui interdisent aux 26 divisions italiennes de franchir les cols alpins et de pénétrer sur la Côte d'Azur.

A la suite des armistices, le territoire français est divisé en zones d'occupation → voir carte.

Avril : invasion de la Yougoslavie et de la Grèce par la Wehrmacht.

22 juin : les Nazis envahissent l'Union soviétique.

La guerre

L'attitude de l'occupant italien.

Document 2.
Lettre du préfet des Basses-Alpes
au préfet régional, 6 avril 1943,
AD 04-42 W 81.

CAB. / 9999

6 AVRIL 1943

LE PRÉFET DES BASSES-ALPES

à Monsieur le PRÉFET RÉGIONAL, à MARSEILLE
- Cabinet -

Le Commandant des Troupes Italiennes, à Digne, me signale le cas d'un juif, MANH Berbert, de MAUSQUE, arrêté le 2 Mars et interné au 827^{ème} Groupe de Travailleurs (Section Disciplinaire de S/LINS DE GIRAUD - Bouches-du-Rhône)

Il est actuellement encore interné au 119^{ème} Groupe de Travailleurs Etrangers, détachement du Chantier de GADONNES, à St-MARTIN-de-GRAN - MIRAVIAS (Bouches-du-Rhône).

Cette autorité italienne demande la révocation de la mesure prise à l'encontre de cet Israélite, sous réserve qu'il ne se soit pas rendu coupable de crime de droit commun.

Je vous serais obligé de bien vouloir me faire connaître quelle suite vous aurez cru devoir réserver à cette requête.

LE PRÉFET,

Ces trois documents illustrent la différence de traitement des Juifs par les autorités.

Dans le *document 2*, à la demande du commandant des troupes italiennes à Digne, le préfet réclame la libération d'un juif interné en camp de travail. De manière générale, les documents montrent l'attitude libérale des Italiens envers les Israélites.

Dans le *document 3*, le préfet relate l'arrestation des Juifs de l'UGIF. Les Allemands, quelques semaines seulement après leur arrivée dans le département, procèdent à l'arrestation des membres de cette organisation que les troupes italiennes n'avaient pas inquiétés, et confisquent toutes les fiches d'Israélites secourus par cet organisme.

Dans le *document 4*, le préfet reçoit des instructions de Vichy concernant la politique de discrimination, notamment économique, à mettre en application envers les Juifs de son département.

à partir de juillet : la guerre du désert en Afrique oppose les troupes britanniques à la France Libre aux Italiens et à l'Afrikakorps de Rommel.

7 décembre : entrée en guerre des USA suite à l'attaque de leur base de Pearl Harbor par les Japonais. La guerre devient mondiale.

Janvier : les Allemands font le siège de Moscou et Leningrad.

Novembre 1942 : débarquement anglo-américain en Afrique du Nord mené par Eisenhower. → envahissement de la zone libre par la Wehrmacht et l'armée italienne, qui occupent les Basses-Alpes, comme 8 autres départements français (Hautes-Alpes, Alpes-Maritimes, Drôme, Var, Isère, les deux Savoie, et la Corse). Les Bouches-du-Rhône, le Vaucluse, et l'Ain sont envahis conjointement par les deux armées.

Début 1943 : défaite de l'Afrikakorps à El Alamein. Capitulation de la 6^e armée allemande à Stalingrad.

Juillet : débarquement anglo-américain en Sicile. 26 : arrestation du Duce sur ordre du Grand Conseil fasciste.

8 septembre : annonce par Eisenhower de la capitulation italienne du maréchal Badoglio. 9 et 10 : retrait précipité de l'armée italienne démobilisée. 11 : extension de l'occupation allemande à la zone italienne. Les Italiens sont poursuivis en tant que traîtres.

jusqu'en 1943.

JC/AL

13 NOV 1943

LE PRÉFET DES BASSES-ALPES

à Monsieur le COMMISSAIRE GÉNÉRAL à la POLICE

- SECRÉTARIAT GÉNÉRAL à la POLICE - CABINET - VICHY

en communication :

à Monsieur le PRÉFET RÉGIONAL Intendance de Police, à NICE

OBJET : Mon rapport N° 19.000/UB. du 6 Novembre 1943.

Comme suite à mon rapport cité en référence, j'ai l'honneur de vous faire connaître que le 5 Novembre, la Police Allemande s'est rendue au Bureau de la Section de l'Union Générale des Israélites de France, 4, Rue Paul Arènes, à SISTERON.

Après avoir arrêté la femme du Secrétaire Général, M. PHEYPUE ainsi que le Secrétaire Général Adjoint, M. WERTHEM et le Chef Comptable, M. BIRMAN, la Police Allemande procéda à une perquisition des locaux et trouva parmi les papiers les fiches d'Israélites écrites par l'U.G.I.F.

Parmi elles, trois fiches d'inter-nés Israélites du Camp de Sisteron : M. M. BERNARD, BERNARD, BERNARD.

La Police Allemande se dirigea alors vers le Camp de Sisteron, où elle demanda au Chef de Camp de lui remettre ces internés.

LE PRÉFET.

L'attitude de l'occupant allemand.

Q Pour en savoir plus ...

L'UGIF

(Union Générale des Israélites de France)

Créée par une loi du 29 novembre 1941 dans les deux zones de la France d'alors, l'Union était censée représenter face aux pouvoirs publics (occupant nazi et gouvernement de Vichy), l'ensemble de ceux, français ou étrangers, qu'on appelait les "Juifs". Le fait lui-même n'était pas original. Partout où s'établissait leur pouvoir, les nazis ont créé de tels organismes : le *Judenrat* (Conseil juif) à Varsovie, l'*Association des Juifs de Belgique* à Bruxelles, ...

L'Union, établissement public, ne disposait pourtant que de ressources privées. Elle avait intégré à sa création la Commission des Camps, organisme chargé de l'assistance aux personnes internées. D'abord installée à Toulouse, elle s'est repliée sur Marseille le 13 janvier 1943, puis sur Sisteron en mars, où elle a fonctionné jusqu'au 4 novembre, date de l'arrestation de tous ses membres (voir document 5).

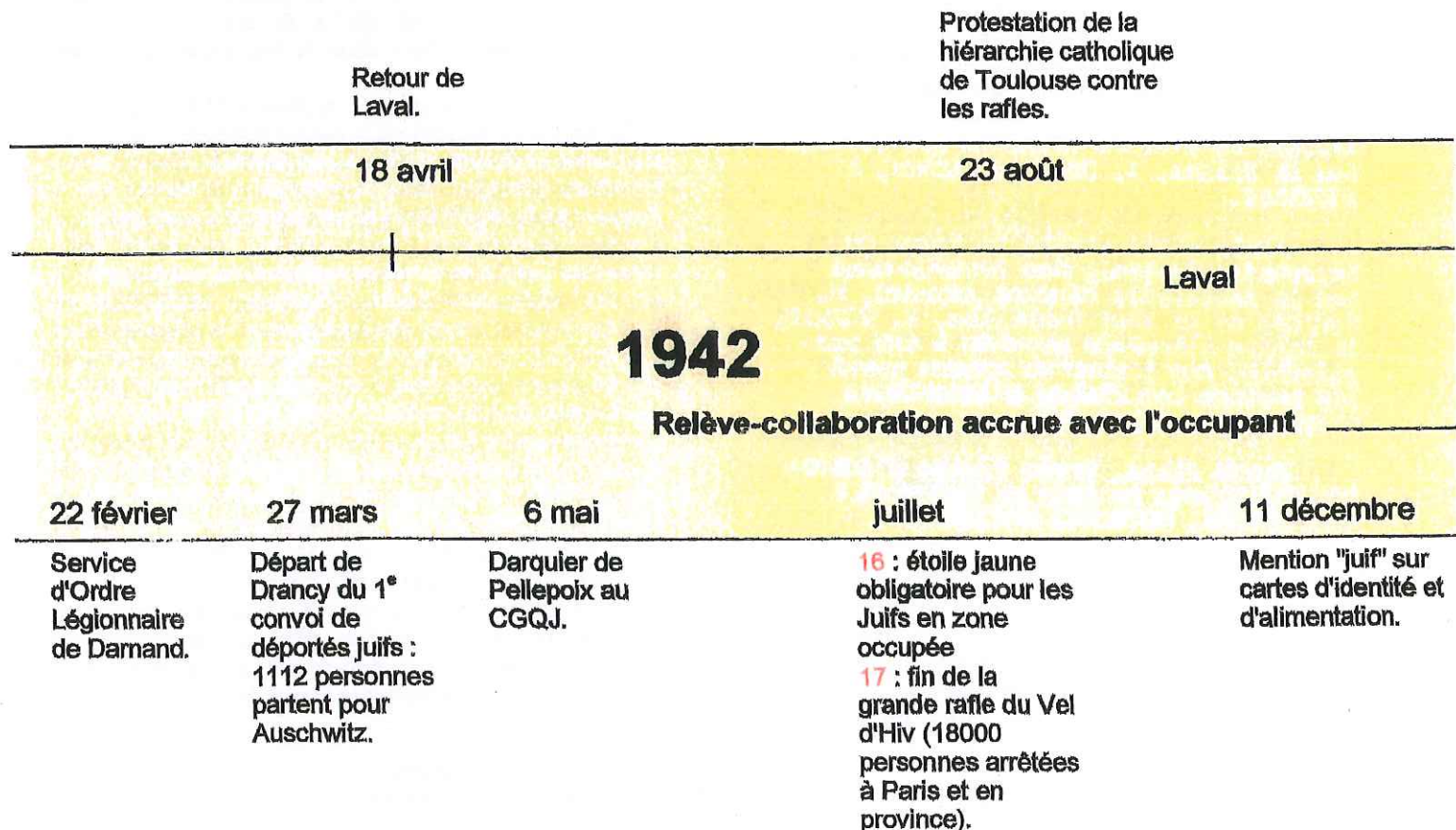
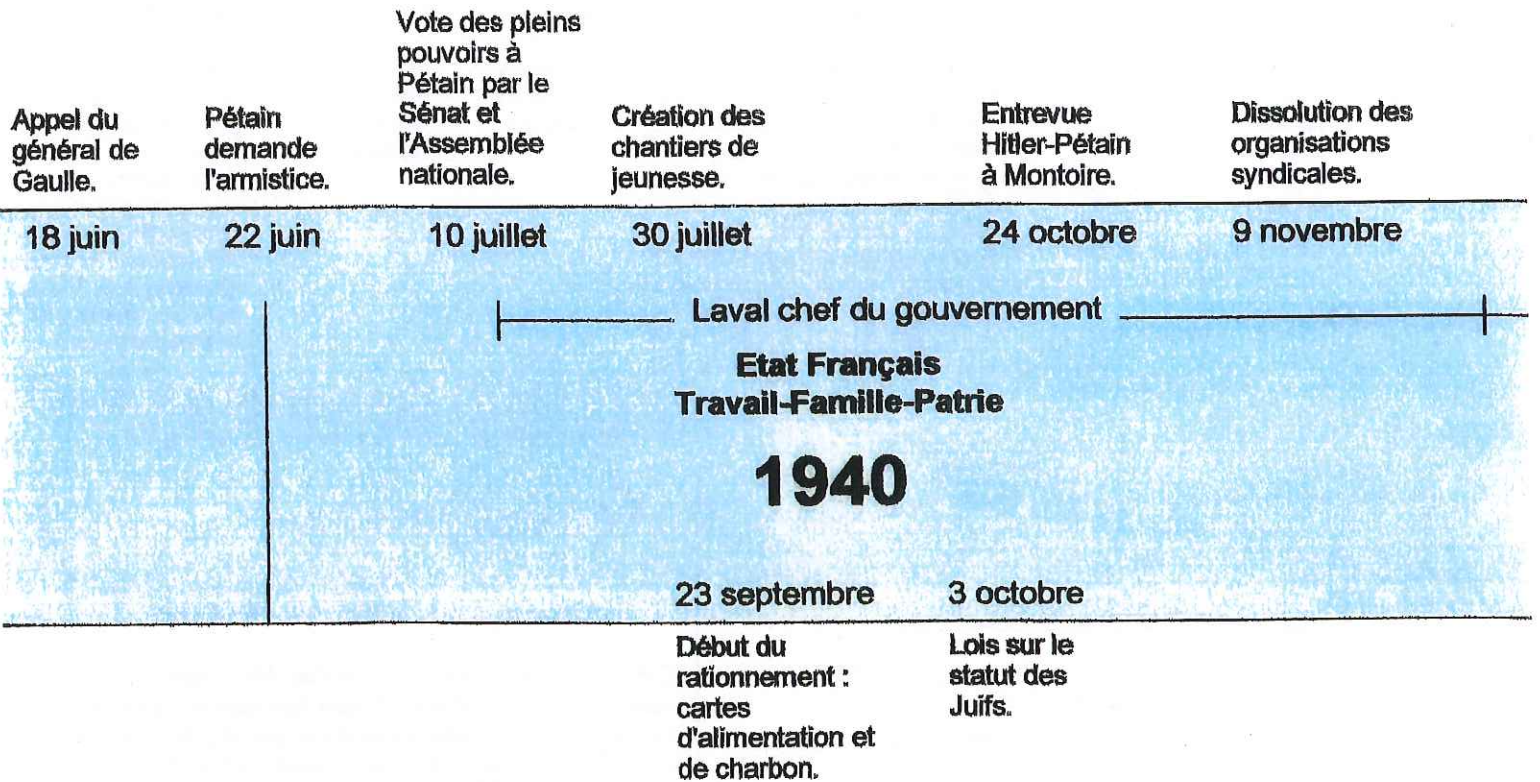
L'UGIF a existé jusqu'au 12 septembre 1944, date de sa dissolution et de l'arrestation par des résistants juifs de son président, Georges Edinger, interné à Drancy. Les hommes de la Résistance n'eurent guère de doutes sur ce que représentait l'UGIF : ils la perceurent comme une des formes du piège dans lequel les nazis ont enfermé les Juifs, et ses dirigeants furent considérés comme des collaborateurs. L'étude des documents de l'UGIF de Sisteron montrent en effet le caractère très administratif et officiel de cet organisme : de nombreuses lettres sont adressées au gouvernement de Vichy, et l'UGIF reçoit des circulaires signées Darlan.

Il semble vrai aujourd'hui que ses dirigeants ont fourni des listes de juifs à la Gestapo, et qu'un choix semblait avoir été fait de sacrifier des juifs étrangers pour sauver des juifs français (*Des Juifs dans la collaboration : l'UGIF (1941-1944)*, Maurice Rajfus, Pierre Vidal-Naquet, Paris, Etudes et documentation internationales, 1980).

Il est également avéré que de nombreuses opérations d'assistance sanitaire et financière ont été menées par l'UGIF, et que des membres de cette organisation ont agi avec courage et abnégation en faveur des gens traqués.

Document 3.

Lettre du préfet des Basses-Alpes au secrétaire général de la Police à Vichy, 13 novembre 1943, AD 04-42 W 35.



Création des
préfectures
régionales.

Création de la
Légion des
volontaires
français de
Doriot (LVF)
pour combattre
sous l'uniforme
allemand.

17 avril

22 juin

landin

Amiral Darlan

1941

14 février	29 mars	2 juin	22 juillet	11 août	29 novembre	
<i>Le juif Süss</i> dans les cinémas français.	Création du Commissariat général aux questions juives (Xavier Vallat).	2 ^e statut des Juifs (durcissement).	Lois sur l'aryanisation des biens juifs (spoliation économique).	Renforcement de la censure.	Déchéance des parlementaires juifs. Création de l'UGIF.	
Création de la Milice par Joseph Darnand.	Instauration du STO (Service du Travail obligatoire de 2 ans en Allemagne) → arrivée en masse des réfractaires du STO dans les maquis.	Suppression de la ligne de démarcation.	Création des sections spéciales des tribunaux.	Darnand et les chefs de la Milice s'engagent dans la Waffen SS.	Martyr du Mont-Valérien : 126 otages et résistants sont exécutés par les Allemands.	
30 janvier	16 février	1 ^e mars	5 juin	1 ^e septembre	5 octobre	30 décembre
Renforcement de la collaboration			Répression accrue des actions de résistance par la Milice et les SS			

1943

Libération de la Corse
octobre

Janvier	15 mars	mai	21 juin	novembre	31 décembre
Destruction du quartier du Vieux port de Marseille et rafle des Juifs.	Début de la mission confiée par de Gaulle à Jean Moulin de rassembler les mouvements de résistance en France.	Création du Chant des Partisans par J. Kessel et M. Druon.	Arrestation des principaux chefs de la Résistance dont Jean Moulin.	11 : les maquisards de l'Ain défient l'autorité allemande en défilant dans Oyonnax, libérée pendant quelques heures. 16 : arrestation du groupe Manouchian des FTP-MOI (Franc-Tireurs et Partisans-Main d'Oeuvre Immigrée).	Accords entre AS (Armée secrète) et FTPF (Franc-Tireurs et Partisans Français) pour coordonner les actions de Résistance.

L'attitude du gouvernement de Vichy.

COMMISSARIAT GÉNÉRAL AUX QUESTIONS JUIVES

10772 J

Vichy, le

Le Commissaire Général aux Questions Juives
à Monsieur le Préfet des Basses-Alpes

DIGNE

Références
à rappeler

A.S./III

PS/JS

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance qu'aux termes de l'article 1er de la loi du 22 Juillet 1941, modifiée du 17 Novembre 1941,

"en vue d'éliminer toute influence juive dans l'économie Nationale le Commissaire Général aux Questions Juives peut nommer un administrateur provisoire à toute entreprise industrielle commerciale mobilière ou artisanale",

En vertu de ce texte, j'ai déjà pourvu d'administrateurs provisoires un certain nombre de marchands forains juifs et les enquêtes qui ont été effectuées par mes services à cette occasion ont relevé que par leur genre d'activité ils étaient des agents importants du marché noir et de la propagande anti-gouvernementale.

J'ai donc décidé de faire procéder à la radiation du registre du Commerce de tous les juifs marchands forains et de vous demander de vouloir bien opérer au retrait de leur carte professionnelle.

En conséquence, je vous serais obligé de vouloir bien me faire parvenir dans les délais les plus brefs la liste de tous les marchands forains juifs aux quels une autorisation a été accordée dans votre département

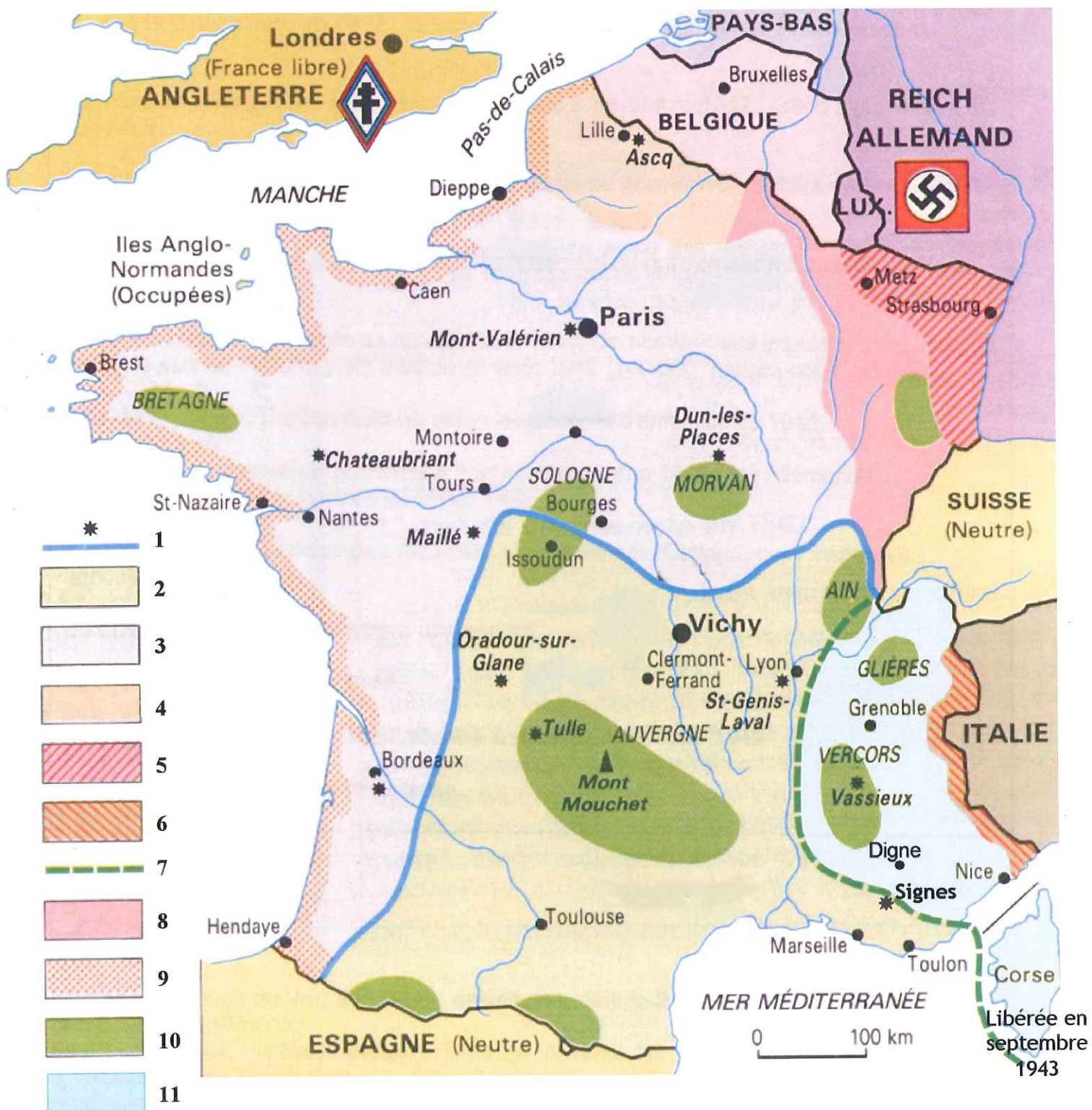
Ces juifs seront immédiatement pourvus d'un administrateur provisoire aux fins que je vous ai indiquées.

COMMISSARIAT GÉNÉRAL - 1^{er} BUREAU

Date d'arrivée : 31 JUIL 1943


Heure d'arrivée : 5732

Les zones occupées



Légende de la carte *Les zones occupées*

- 1 Ligne de démarcation** (armistice du 25 juin 1940) : franchissable seulement avec un permis (Ausweis) délivré par les autorités allemandes. Elle subsiste malgré l'occupation de la zone Sud en novembre 1942 ; Laval obtient sa suppression contre l'instauration du STO.
- 2 Zone non-occupée** ou zone libre de juin 1940 à novembre 1942 : prend alors le nom de *zone sud*.
- 3 Zone occupée** par les Allemands sous l'autorité du gouverneur militaire de Paris. Après novembre 1942, prend le nom de *zone nord*.
- 4 Zone interdite** (Nord et Pas-de-Calais) : rattachée au gouverneur militaire allemand de Bruxelles.
- 5 Alsace-Lorraine** annexée de fait dès août 1940. De nombreuses expulsions ont lieu dès 1940 ; le service militaire y est institué en août 1942 (140 000 "malgré-nous" enrôlés).
- 6 Secteur occupé par les Italiens** selon les accords d'armistice de 1940.
- 7 Limite de l'occupation Italienne** à partir de novembre 1942 : les Allemands y remplacent les Italiens après septembre 1943.
- 8 Zone interdite au retour des réfugiés.** Colonisée par l'Ostland, qui y installe des agriculteurs allemands.
- 9 Zone interdite** (littoral, frontière allemande).
- 10 Principaux maquis en 1944.**
- 11 Zone occupée par l'armée italienne** à partir de novembre 1942.
- * Lieux de massacres de résistants.**

 *Pour en savoir plus ...*

Signes : commune du Var, au pied du massif de la Sainte-Baume, à la limite du département des Bouches-du-Rhône.

Le 19 juillet 1944, les Nazis transportèrent de Marseille les résistants arrêtés 3 jours plus tôt à Oraison (Louis Martin-Bret, François Cuzin, leurs camarades du CDL, ainsi que d'autres prisonniers, 20 personnes au total) sur le plateau du Camp, près de la commune de Signes. C'est dans une clairière qu'ils furent tous massacrés et jetés dans une fosse commune. L'autopsie démontrera un mois plus tard que plusieurs avaient été enterrés encore vivants. Un monument commémore sur place le martyre de ces résistants.

Les préfets de région.

Ils sont créés en avril 1941 par l'Amiral Darlan. 15 régions sont définies, 6 en zone occupée, 9 en zone libre. La région de Marseille comprend : les Bouches-du-Rhône, le Var, les Hautes et les Basses-Alpes, les Alpes Maritimes, la Corse, le Vaucluse, le Gard, la Drome, et l'Ardèche.

A partir de janvier 1943, la Préfecture des Alpes Maritimes devient une petite région autonome et le préfet en résidence à Nice a les attributions d'un préfet régional. Il est chargé de plus des pouvoirs de Police du préfet régional pour le département des Basses-Alpes qui reste rattaché au préfet de Marseille pour les questions politiques et économiques.

Deux préfets de région :

Marcel Lemolne : préfet de Limoges, il est nommé préfet régional à Marseille le 1^{er} janvier 1943. Il occupe ce poste jusqu'au 5 février 1944, date à laquelle il succède à René Bousquet comme secrétaire général de la Police à Vichy. Il fut un exécutant zélé de la politique mise en place par Laval.

Jacques Bussière : il succède à Lemolne du 4 février au 14 mai 1944. Soupçonné d'aide à la Résistance, il est arrêté par la Gestapo et meurt en déportation au camp de Neuengamme.

Les préfets des Alpes Maritimes (intendant de Police pour les Basses-Alpes.

Marcel Ribière : présenté comme le "chouchou de Pétain", c'est un spécialiste efficace de la chasse aux Juifs, franc-maçons, communistes. Il est préfet des Alpes Maritimes jusqu'en avril 1943.

Il tente par décret en décembre 1942 de déplacer autoritairement les Juifs qui affluent dans son département dans les départements de la Drôme et de l'Ardèche occupés par les Allemands.

Il se heurte alors à la volonté des autorités italiennes qui disent décider du sort des Juifs, de tous les Juifs qui résident dans leur zone.

Jean Chalgneau : ancien préfet des Basses-Alpes (juin-juillet 1939), il succède en juillet 1943 à Marcel Ribière.

Il fait preuve lors de son court exercice d'une sympathie agissante pour les persécutés.

« Je n'admettrai désormais aucun acte arbitraire à l'égard des Juifs se trouvant même dans une situation irrégulière ou illégale. Je ne veux pas laisser aux Italiens le noble privilège d'être les seuls défenseurs de la tradition de tolérance et d'humanité qui est pourtant celle de la France. »

Il est arrêté le 14 mai 1944 et déporté au camp d'Eisenberg en Allemagne, d'où il est rapatrié un an plus tard.

Le secrétaire général de la Police : René Bousquet.

Né en 1909 à Montauban, il entre au cabinet de Pierre Laval avant-guerre. En septembre 1940, il est nommé préfet de la Marne à 31 ans. En août 1941, il est préfet de la région de Champagne. En avril 1942, Laval le nomme secrétaire général de la Police de Vichy. Il signe à l'été 1942 avec Oberg, chef des SS en France, un accord sur la déportation des Juifs et la lutte contre la Résistance. Il rencontre Himmler en avril 1943. Cependant, il est démissionné sur ordre des Allemands en décembre 1943.

En juin 1944, il est transféré en Allemagne par la Gestapo. Arrêté en 1945 à son retour d'Allemagne, il est jugé et condamné en 1949 à 5 ans d'indignité nationale, sanction levée ensuite pour attitude bienveillante envers la Résistance... Il fera ensuite une brillante carrière dans le milieu bancaire.

En 1989, une information est ouverte contre lui pour crime contre l'humanité. Le 8 juin 1993, il est abattu à son domicile.

Les préfets des Basses-Alpes sous Vichy.

Emile Babillot : avril 1936-septembre 1940. A compter de cette date, il est en disponibilité, et assure la fonction de directeur de l'hôpital psychiatrique de Moulins. Il est réintégré dans le corps préfectoral le 7 mars 1945.

Roger Dutruch : septembre 1940-décembre 1941 (puis préfet de Lozère). Suspendu de ses fonctions par le commissaire de la République le 28 août 1944, il est fusillé le 28 septembre après avoir été condamné par le tribunal militaire de Mende.

Pierre Renouard : décembre 1941-décembre 1942. Il est révoqué sans pension en 1945.

Marcel Delpeyrou : décembre 1942-janvier 1944. Nommé préfet de la Loire, sa nomination n'est pas agréée par les Allemands. Il est alors démis de ses fonctions. Il sera révoqué avec pension à compter du 25 août 1945.

Eugène Touzé : février 1944-septembre 1944. Relevé de ses fonctions par Raymond Aubrac, commissaire de la République à Marseille.

Le Commissariat général aux questions juives

Par une loi du 29 mars 1941, le gouvernement de Vichy fonde le Commissariat général aux questions juives (CGQJ) pour lutter contre l'anti-France judéo-maçonnique.

Xavier Vallat, ancien député d'extrême-droite héritier d'un antisémitisme antidreyfusard (cf. Edouard Drumont) est nommé commissaire général.

C'est lui qui élabore, à ce titre, le second statut juif (2 juin 1941) précisant la définition du Juif et renforçant la ségrégation économique et professionnelle. Les efforts de propagande antisémite en zone sud sont peu couronnés de succès, la projection du film *Le Juif Süss* provoquant même des réactions hostiles.

L'action de Vallat est jugée trop timorée par les Allemands qui n'adoptent pas la distinction faite entre Juifs étrangers ou d'installation récente et ceux vivant en France depuis longtemps.

En mai 1942, Laval revenu à la tête du gouvernement de Vichy, le remplace par Darquier de Pellepoix, partisan acharné d'un antisémitisme racial d'inspiration nazie. Sous sa direction, le CGQJ se radicalise :

- création d'instituts d'études racistes (port de l'étoile jaune) ;
- aryanisation forcée des biens juifs, idéologie au service du vol qui aboutira à la confiscation de 12400 immeubles et 30000 entreprises commerciales ;
- "intendance" pour les rafles, notamment celles du Vel d'Hiv et de l'été 42.

Collaborateur total avec l'occupant nazi, Darquier de Pellepoix ne cesse de presser Vichy de déporter tous les Juifs de la zone libre.

En 1943, il échoue pourtant à faire adopter par Vichy son projet de dénaturiser les Juifs devenus français après 1927, ce qui aurait permis de déporter massivement ces Juifs devenus apatrides.

Cet échec lui fait perdre la confiance des Allemands, qui obtiennent sa démission en février 1944. Il sera remplacé par Charles Mercier Du Paty de Clam, fils de l'avocat tristement célèbre pour avoir plaidé contre Dreyfus. Le CGQJ sera alors en sommeil.

L'attitude italienne face aux Juifs

La zone italienne en novembre 1942 devient vite un refuge pour les Juifs tant français qu'étrangers, qui fuient les persécutions nazies de la zone nord et de Vichy en zone sud.

Les Italiens peu sensibles à l'antisémitisme, n'entendent nullement céder aux pressions des Allemands et des Français.

Ils vont refuser catégoriquement de faire figurer la mention "juif" sur les papiers administratifs, et adoptent une attitude bienveillante et protectrice à l'égard des Israélites.

Ils régularisent la situation administrative de milliers de Juifs et leur permettent d'ouvrir centres d'accueil et écoles.

De toute la France, les Juifs vont affluer dans les Alpes et sur la Côte d'Azur, transformant pendant dix mois cette zone d'occupation en "micro-Palestine", véritable "paradis des Juifs" dans cette période terrible.

Plusieurs raisons se conjuguent pour expliquer cette attitude :

- l'Italie de Mussolini, fasciste depuis 1925, n'adopte des lois discriminatoires envers les Juifs que très tardivement (en 1938 : c'est ce que l'on a appelé l'antisémitisme de rencontre),
 - la hiérarchie civile et militaire ne connaît pas de sentiment antisémite : Ciano, gendre du Duce et ministre des Affaires étrangères, est surnommé "le protecteur des Juifs de Livourne". Angelo Donati, officier de la 1^{ère} Guerre mondiale, expert financier, sera l'organisateur d'un réseau de sauvegarde des Juifs à Nice,
 - le rôle du pape et de l'Eglise catholique, qui incitent les autorités italiennes à la prudence vis-à-vis des persécutions antisémites du régime nazi,
 - enfin l'humanisme réel des fonctionnaires italiens, assorti d'une chronique inefficacité administrative et d'une pincée de corruption
- expliquent la relative douceur de la présence italienne dans les territoires occupés (France, mais aussi Croatie, Grèce, Albanie...).

Quelques pistes pour exploiter ce dossier pour la classe

Le contexte historique (lignes du temps et carte)

1. Pourquoi le département des Basses-Alpes, zone libre en 1940, est-il occupé par les troupes italiennes en novembre 1942 ?
2. Pourquoi en septembre 1943 les troupes italiennes sont-elles remplacées par les troupes allemandes ?
3. Que se passe-t-il alors dans l'un des 8 départements occupés par les Italiens ?
4. Classez en deux catégories les événements de l'année 1943 :
Ceux qui enfoncent les Français dans le désespoir ? Ceux qui sont porteurs d'espoir ?

La politique de Vichy (lignes du temps et document 4)

5. Relevez dans les lignes du temps 5 éléments concernant la politique du gouvernement de Vichy envers les Juifs ? Comment peut-on la qualifier ?
6. Dans les documents, avec qui le préfet des Basses-Alpes est-il en relation ? Essayez de retrouver les noms des protagonistes. Quel est le rôle du préfet dans chacun des documents ?
7. (Document 4) Quand le CGQJ a-t-il été créé ? Quel était son rôle ? Qui le dirige à la date du document ?
8. Quel nom porte la loi à laquelle le commissaire général fait référence dans son courrier ? Quel est son but ?
9. Quels types d'entreprises sont concernées dans ce courrier ? Que souhaite le commissaire général ? Pourquoi ?

L'occupation italienne (Photo, document 2)

10. Pourquoi peut-on dire que l'attitude de l'occupant italien a été bienveillante ? Recherchez des détails dans la photo et le document 2 qui le confirment. Expliquez cette attitude.
11. D'après vous, est-ce que la demande italienne a des chances d'aboutir ? Pourquoi ?
12. La zone italienne, dont les Basses-Alpes, a même été considérée par certains auteurs comme un "paradis des Juifs" ou une "micro-Palestine". Que signifient ces termes ?

L'occupation allemande (document 3)

13. Dans ce texte, que peut-on dire de l'attitude de l'occupant allemand vis-à-vis des autorités françaises ? Sont-elles impliquées ?
14. Que se passe-t-il le 5 novembre 1943 ? Où se déroule ce fait ? Que signifie le sigle UGIF ? Quand cet organisme a-t-il été créé ? Quel était son rôle ? Pourquoi a-t-on parlé de "Juifs collaborationnistes" à son encontre ?
15. Pourquoi les Nazis s'emparent-ils des fiches de l'UGIF ? Pourquoi se font-ils remettre les internés du camp de Sisteron ? Quel sort les attend ?

Synthèse

1. A partir de ces documents, donner les caractères de la politique suivie vis-à-vis des Israélites, par le régime de Vichy, l'occupant italien, l'occupant allemand.
2. Dans la Seconde Guerre mondiale, pourquoi l'année 1943 est-elle considérée tout à la fois comme la plus sombre de la guerre pour les Français, mais aussi celle du retour de l'espoir ?

Bibliographie

KASPI André, *Les Juifs pendant l'Occupation*, Seuil, Paris, 1991.

GILLY Alexandre, *Histoire de l'Occupation de la Provence, de l'envahissement de la Zone Libre à la reddition italienne (novembre 1942-août 1943)*, Tome 1, Editions CCEE, Aubagne, 1997.

RAJFUS Maurice, VIDAL-NAQUET Pierre, *Des Juifs dans la collaboration : l'UGIF (1941-1944)*, Etudes et documentation Internationales, Paris, 1980.

La Résistance en France, une épopée de la liberté, CD-Rom, collection "J'imagine le Monde", Editions Montparnasse Multimédia, Paris, 1997.

Archives départementales des Alpes-de-Haute-Provence
2, rue du Tréjus
04000 DIGNE-LES-BAINS
Tel : 04 92 36 75 00 Fax : 04 92 36 07 45
e-mail : service.educatif@cd04.fr
Ouverture au public du lundi au vendredi de 9H à 17H.